



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
31 décembre 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation
et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives
et un développement durable
Deuxième session
Genève, 17-21 mars 2014
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Investissement pour le renforcement des capacités productives et le développement durable: cadre directif, instruments et capacités essentielles.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1
Élection du Bureau

1. Les participants sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.



Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la deuxième réunion d'experts pluriannuelle figure dans la section I plus haut. Un programme détaillé sera disponible une semaine au plus tard avant l'ouverture de la session.

Documentation:

TD/B/C.II/MEM.4/4 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 3

L'innovation pour le renforcement des capacités productives et le développement durable: cadre directif, instruments et capacités essentielles

3. À sa cinquante-cinquième réunion directive, tenue en 2012, le Conseil du commerce et du développement a décidé du thème de la deuxième réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable.

4. Conformément au mandat qui a été accepté le 31 octobre 2012 par le Bureau élargi du Conseil du commerce et du développement, la réunion d'experts examinera comment les pays en développement peuvent mettre en place des politiques novatrices adaptées à leurs besoins et à leur environnement. Elle s'attachera en particulier aux capacités sur lesquelles les pays en développement peuvent se concentrer en priorité pour développer l'innovation au niveau de l'entreprise comme au niveau de l'économie en général, ainsi que sur la contribution que la coopération régionale et interrégionale peut apporter au renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation. L'utilisation de divers instruments novateurs (tels que le financement de l'innovation, les incitations budgétaires, les parcs technologiques et les incubateurs, les partenariats public-privé et la collaboration entre entreprises et universités), de même que les liens qui devraient être établis avec d'autres domaines d'action seront également examinés. Dans ce contexte, le rôle que les chaînes mondiales de valeur peuvent jouer pour faire des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation autant d'instruments permettant d'appuyer le développement national, d'aider les entreprises locales à devenir plus compétitives et de soutenir les efforts de diversification des exportations des pays en développement (Mandat de Doha, par. 56 p)) sera analysé.

5. Les participants seront priés de développer et d'étoffer les principales thématiques définies ci-dessus, en veillant tout particulièrement au point de vue des pays en développement. Ils souhaiteront peut-être aussi mettre en lumière d'autres domaines de préoccupation et proposer d'autres sujets d'examen sur le thème de l'innovation pour le renforcement des capacités productives et le développement durable.

6. Afin de faciliter les discussions, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique intitulée «Compétences dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation: lacunes, cadre directif et moyens d'action dans l'optique d'un développement durable». La note thématique examine la contribution des compétences dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, du cadre directif et des moyens d'action actuellement mis en œuvre au renforcement des capacités scientifiques et technologiques des pays en développement. En particulier, elle souligne l'importance de créer un environnement propice à l'innovation dans ces pays, présente

les principales lacunes qui y ont été recensées et décrit quelques éléments du cadre directif qui doit être mis en place pour surmonter les obstacles.

7. Les participants sont invités à établir de brèves notes sur le sujet à l'examen. Ces documents seront mis à la disposition des autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus.

Documentation:

TD/B/C.II/MEM.4/5 Compétences dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation: lacunes, cadre directif et moyens d'action dans l'optique d'un développement durable.

Point 4
Adoption du rapport de la réunion

8. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement à sa prochaine session.
